

UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°3-2022 REUNION DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-huit heures quinze, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

Présents : MM. BLANC Daniel, BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal et MARGALL Etienne, syndic titulaire. Madame Béatrice BOUZAN, syndic suppléant.

Objet : Affectation des Résultats 2021

Le Président donne la parole à Agnes Xatard afin qu'elle présente les affectations de résultats à reporter au Budget Primitif 2022 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Parts affectées à l'investissement exercice : 2020	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
1 - Budget Principal					
Investissement	-15 325,54		13 184,54		-2 141,00
Fonctionnement	19 251,67	15 325,54	17 678,04		21 604,17
TOTAL	3 926,13		30 862,58		19 463,17

Résultats à reporter au Budget Primitif 2022 :

Déficit d'investissement de -2 141,00 €
Excédent de fonctionnement de 19 463,17 €

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité :

- Valide l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY